

Assemblée générale de l'association

74 adhérents,

37 pouvoirs

15 personnes
présentes

Patrimoine vivant de Peisey

24 janvier 2025

Mot d'introduction

Une date pas facile : l'AG a été repoussée de 3 mois dans l'espoir de réponses de nos partenaires.

Un contexte pas facile :

le sanctuaire est fermé au public depuis plus de deux mois, tout le monde subit des pressions et des commentaires, néanmoins peu de ces personnes comprennent vraiment l'enjeu, ni ne sont au courant des détails.



Trois personnes ont demandé de les excuser pour ce soir car leurs agendas ne leur permettait pas de venir.

M Picollet, très tôt membre de notre association, conseiller général pendant 4 décennies.

M Villibord, maire de la commune, dont nous lirons la lettre pendant les débats

Mme Goteland, responsable FACIM sur la Haute-Tarentaise, guide conférencière, elle aussi membre de l'association.

Validation du compte rendu de la précédente Assemblée générale : à l'unanimité

Rapport financier

Solde de départ 12 147.36 €

Fin sept 2024 : 9435.55 € en banque, 686 € en caisse

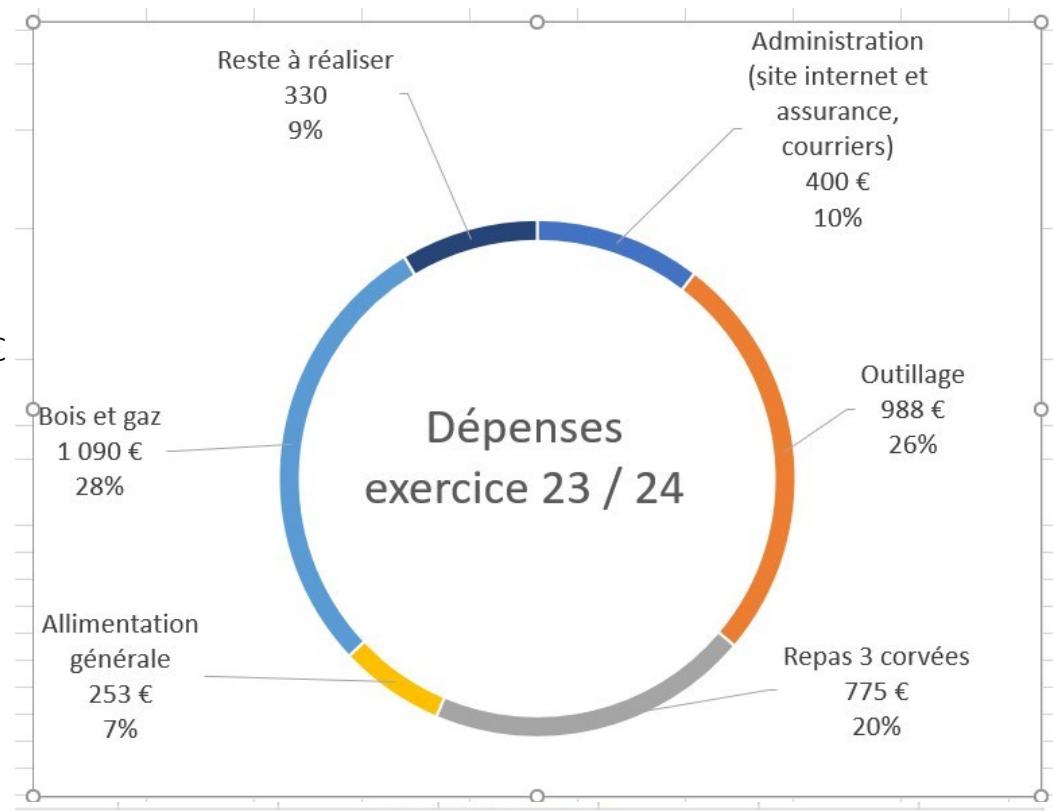
A partir de juillet : effondrement de nos ventes de cartes postales.

(A ce jour 24 janv 2025 : 8116.70 €)

Dépenses :

Reste à réaliser : 330 €
Administration (site internet et assurance, courriers) 400 €
Outilage : 988 €
Repas 3 corvées : 775 €
Allimentation : 253 €
Bois et gaz : 1090 €

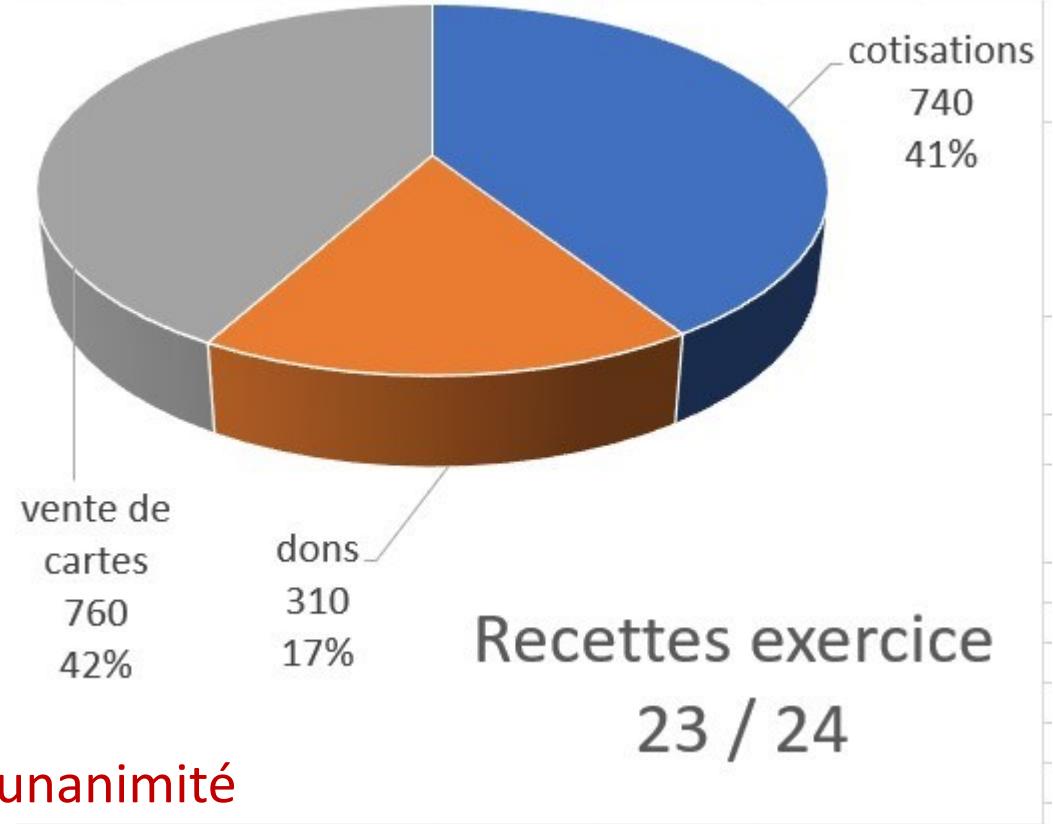
Total : 3 836 €



Recettes :

74 adhérents à 10 € : 740 €
310 € de dons (personnes qui ont payé plus que 10 €)
Vente de cartes postales : 760 €

Total : 1810 €



Bilan voté à l'unanimité

Rapport moral

1) Bilan au 20 janvier 2025

Chers adhérents, chers gardiens des Vernettes

L'assemblée générale de l'association n'a pas pu se tenir comme d'habitude en octobre 2024 : la présente communication vise à vous l'expliquer, en reprenant les choses chronologiquement et dans l'ordre où votre conseil d'administration les a lui aussi apprises.

Ce texte constituera la trame du rapport moral que je vous présenterai le 24 janvier 2025

Au 20 décembre 2023 la convention qui nous liait à la mairie (et tient lieu de bail pour la maisonnette) est arrivée à échéance. (Nous en avions parlé lors de la dernière assemblée générale)

Elle n'a pas été dénoncée par la mairie ni dans les temps (6 mois avant échéance, donc en juin 2023) ni par aucun courrier à quelque date que ce soit, malgré notre insistance à clarifier la situation : rien n'a jamais été signé. En conséquence cette convention – renouvelable tous les 3 ans – est reconduite au moins jusqu'à son prochain terme, décembre 2026.

Le 8 juin 2024 : notre dix huitième journée de corvée citoyenne .



Une trentaine de personnes
Défrichement,
jardinage,
entretien des sentiers
et des tables à pique nique

Au 12 juin 2024, la paroisse nous a fait savoir par voie d'avocat :

- qu'elle ne nous confiait plus les clefs du sanctuaire. Elle se chargeait elle-même de l'ouverture et de ses gardiens, avec une fonction d'accueil spirituel.
- qu'elle ne nous autorisait plus à vendre des cartes postales sur le site.

Pour ces 2 choses, c'est effectivement une prérogative de l'affectataire. Nous avons obtempéré sans dé-lais. La paroisse ajoutait :

« votre association s'efforce avec constance d'atténuer, voire de contester le caractère religieux et l'affectation au culte catholique des lieux. »

Notre réponse :

« Nous sommes particulièrement choqués par cette accusation grave, gratuite et sans fondement, pour une association regroupant une majorité de chrétiens pratiquants, ayant accédé à TOUTES les demandes de la paroisse, dès lors qu'elles ont été clairement exprimées. L'église de Haute Tarentaise ne va pas sortir grandie de ces accusations, ce qui nous attriste tous. »

La paroisse a clairement souhaité judiciariser nos rapports mais nous ne l'avons pas suivie sur ce terrain.

Nous avons maintenu notre présence sur place, conformément à nos engagements auprès de la mairie, dans la bonne entente avec les personnes occupant l'hostellerie : entretien, corvées, accueil, renseignements touristiques. Ouvrir une porte prend cinq minutes, le reste occupe toute la journée.

Au 14 octobre 2024, la commission municipale dédiée à ce sujet (composée de 2 élus et de 2 employés de la mairie) déclare en conseil municipal avoir convenu avec la paroisse d'une occupation par cette dernière de la maisonnette en lieu et place de l'association PVP, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour 23 mois.

L'association PVP demande à être reçue par cette commission en mairie : elle ne le sera pas.

Au 26 octobre 2024 s'est tenue notre corvée d'automne, avec une vingtaine de participants, dans la bonne humeur et la convivialité, avec un petit pincement au cœur : est-ce la dernière ?



Une corvée grandement dédiée au bois de chauffe à prévoir pour l'hiver .

Ne sachant pas sur quel pied danser quant à notre présence aux Vernettes nous ne commandons pas de bois dur.

Nous monterons la réserve de gaz et de nourriture la veille de la première chute de neige, le dernier jour de Novembre !

Au 11 novembre 2024, l'hostellerie occupée par la paroisse n'étant plus habitable (eau coupée, donc plus de toilettes ; salles non isolées contre le froid) la mairie ferme le bâtimentet la paroisse préfère laisser le sanctuaire fermé (sauf vendredi matin) plutôt que de nous confier les clefs.

Le 18 novembre 2024, M le maire qui nous reçoit (empêché plus tôt pour raison de santé) nous assure de la recevabilité de nos propositions et de sa volonté de continuer un travail ensemble... Cependant dans l'heure qui suit, sera voté une délibération déjà rédigée qui stipule le contraire : la paroisse s'installera dans la maisonnette au 1^{er} janvier 2025, pour cinq mois.

Nous avons souligné le fait que cette délibération, valant expulsion pour nous, était illégale puisque notre convention n'était pas dénoncée.

Le 29 novembre s'est tenu un conseil d'administration de notre association.

La paroisse n'a pas envoyé de représentant à ce conseil comme elle en avait le droit.

Ce conseil a constaté que malgré les efforts de l'association pour accéder à toutes les demandes de la paroisse, cela ne suffisait pas. Les espoirs de complémentarité entre la paroisse et l'association n'étaient manifestement pas partagés.

Ce conseil a pris acte avec énormément de tristesse et d'incompréhension, du manque de confiance de ses deux partenaires, mairie (qui s'en défend) et paroisse. Continuer notre service dans ces conditions n'est apparu envisageable à personne.

En conséquence, les propositions que le bureau avaient faites à M le maire ont été validées à l'unanimité, y compris la représentante de la mairie :

- accéder à la demande de Mr le curé de valider personnellement chacun des gardiens avant de lui confier éventuellement les clefs du sanctuaire. (Rappel : il existe déjà une commission de lecture des candidatures dont fait partie le représentant de la paroisse. Mais il refuse de participer)
 - réserver les semaines non encore occupées à des personnes choisies par la paroisse.
- S'y est ajoutée une autre mesure :
- cesser notre activité au printemps prochain et remettre les clefs à la mairie.

Le 9 décembre 2024, notre avocat fait part à la mairie de Peisey-Nancroix de son analyse.

Maintenir cet arrêté consisterait tout simplement à louer un même local à deux entités sur la même période. Nous n'avons néanmoins pas dénoncé l'arrêté en préfecture (nous avons 2 mois pour le faire)

Au 13 janvier 2025, soit largement après les vacances de Noël, réponse de la paroisse : c'est non à toutes les propositions. De plus, la paroisse ne souhaite plus être représentée à notre conseil d'administration. L'association avait pourtant modifié ses statuts pour lui donner une place de membre de droit...

Au 20 janvier 2025 l'association, toujours sur place aux Vernettes, accomplit les tâches qui lui incombent. Les gardiens sur place recueillent le soutien des visiteurs désappointés et subissent quelques agressions verbales fort injustes de la part de certains paroissiens qui ignorent l'état du dossier.

On en vient aux lettres anonymes et menaces envers la présidente...

La paroisse a fait poser des affiches « la chapelle sera ouverte tous les jours quand la paroisse pourra loger les gardiens sur le site... » ce qui constitue un chantage pur et simple envers la mairie.

Au 20 janvier est convoqué un conseil municipal. Une discussion s'est engagée entre les élus, tous très sollicités dans leurs cercles respectifs : que se passe-t-il aux Vernettes ?

Par delà les positions outrancières et simplistes de certains, il est enfin apparu que la délibération de novembre n'a aidé pas à résoudre les problèmes à court terme.

2) un mot sur notre communication

Depuis plus d'un an nous avons fait le choix de rester discrets pour ne pas gêner la commune et la paroisse dans leurs négociations.

- pas de polémique à la réception du courrier de l'avocat de la paroisse. Nous n'avons pas souhaité suivre la paroisse dans sa volonté de judiciariser le débat.

- pas de protestation lors de la campagne de presse de l'évêché en juin sur Altéia, reprise par nombre de médias chrétiens. Il y aurait pourtant eu beaucoup à dire. (un copié-collé de notre bulletin)

Ci-dessous la plaquette de la paroisse.



Là non plus ça n'est pas nous qui avons porté la problématique auprès des médias.

Finalement, cette campagne de presse mal gérée a sans doute généré pour la paroisse plus de tracas qu'autre chose. Elle consistait à faire des promesses qui n'ont pas été tenues.

Les gens qui sont venus cet été pour le compte de la paroisse ont été décontenancés. Le secrétariat était débordé. Les personnes n'étaient pas prévenues de la qualité du logement proposé, nid du fait d'être en doublon avec d'autres personnes chargées de l'accueil spirituel.

De notre côté, notre site internet a connu des pics de fréquentation incroyables au lendemain de cette campagne de l'évêché, suivi de nombreuses demandes d'informations. (Plus de 80 contacts à gérer.) La confusion a été à son maximum pendant tout l'été pour toutes les bonnes volontés qui souhaitaient se mettre au service de ND des Vernettes. (le texte de clarification que nous avons diffusé est consultable sur demande).

Le dernier conseil d'administration a aussi acté de mettre fin à cette discréption qui n'avait plus de sens : aucune discussion sérieuse n'étant amorcée entre la paroisse et la mairie, notre association servant de bous émissaire dans les disputes.

La nouvelle communication s'impose d'elle-même : nous sommes les seuls jurement au contact des milliers de personnes qui trouvent portes closes au sanctuaire. Encore fallait-il que les gardiens acceptent ce rôle bien particulier et sachent rester prudents, respectueux : nous les remercions énormément pour la diplomatie déployée sur place depuis le mois de juin.

Notre vice-président, M Poyet, a pu aussi, début janvier, apporter la parole de l'association en fin d'une messe où M le curé avait exposé sa façon de voir. Il a été remercié par le public pour ses éclaircissements.

Article de presse de ce jour dans le Dauphiné libéré. Ca n'est pas nous qui avons contacté ce journaliste. Par contre il est monté sur place aux Vernettes nous avons répondu à ses questions. Nous n'avons pas validé son texte, dans lequel il y a du bon comme du moins bon. Les commentaires ont autant d'importance que l'article lui-même.

« Querelle de chapelle autour du sanctuaire « ils prennent le public en otage »

Depuis la mi novembre, la chapelle du sanctuaire classé monument historique à Peisey-Nancroix est fermée au public sauf pour l'office du vendredi. Haut lieu du patrimoine local, le site était ouvert été comme hiver. En cause un conflit entre la paroisse et une association locale. Les peiserots ne vous diront pas autre chose. La chapelle ND des Vernettes de style baroque est sublime. Autant de l'extérieur que de l'intérieur. « c'est une pierre essentielle de notre patrimoine local » admet un peiserot venu se balader sur le site en ce dimanche après-midi de janvier.

Encore une guerre de clocher

Par la petite fenêtre de la porte, l'homme observe les représentations des personnages bibliques, les ornements dorés et ces peintures murales colorées qui en font le charme. Sur la porte un écriteau informe « la chapelle sera ouverte tous les jours quand la paroisse pourra loger les gardiens sur place ». « encore une guerre de clochers » commente, lasse, une boraine habituée des lieux.

Depuis la mi novembre, la chapelle du sanctuaire classé monument historique des Vernettes est fermée au public sauf pour l'office du vendredi matin. Or l'édifice religieux était réputé pour être ouvert 365 jours de l'année, et ce, même si la neige entrave son accès.

En confisquant les clefs, ils prennent en otage le public

L'association Patrimoine vivant de Peisey assurait le gardiennage des lieux grâce à un roulement de plus de 200 personnes venues de toute la France venues s'occuper de l'ouverture, l'accueil du public et la fermeture.

« Cette année le rouage s'est grippé. La paroisse veut reprendre la main sur la gestion des lieux » se désole Marie-Neige Poccard, présidente de l'association Patrimoine vivant de Peisey, et par ailleurs conseillère municipale d'opposition à Peisey-Nancroix. La paroisse de Haute Tarentaise est l'affectataire du sanctuaire, c'est-à-dire la structure chargée de la gestion du bien à la place du propriétaire, à savoir la municipalité. Depuis 7 ans la paroisse et l'association peiserote s'étaient entendues sur le gardiennage.../...

« comme on est une association laïque, ça a pu suffire à contrarier le clergé »

Jusque-là les gardiens ont occupé un habitat à l'extrême Est de l'édifice. La paroisse, elle, souhaite investir le presbytère en cœur de chapelle pour loger ses propres gardiens. Interrogée, la paroisse assure que « [ces derniers] ne peuvent y être logés l'hiver à cause des lieux qui ne sont pas aux normes » le clergé local a donc décidé de fermer les lieux.

Mme Marie-Neige Pocard entrevoit une autre raison à ce revirement : « comme on est une association laïque, ça a pu suffire à contrarier le clergé » Et la peiserote de déplorer « En confisquant les clefs ils prennent en otage le public ». Selon l'élu près de 25 000 personnes se rendent chaque année à la chapelle qui est aussi un important lieu de pèlerinage l'été.

Contactée, la mairie, propriétaire du sanctuaire, n'a pas souhaité s'exprimer mais dit œuvrer pour résoudre le conflit.

GARIS-GENTET, publié le 23 janvier. Dauphiné libéré

3) les critiques entendues

Au début, la paroisse avait très peur que nous ayons un discours cultuel, alors que ça n'était pas notre rôle. Nous avons été extrêmement vigilants sur ce point, en faisant signer à chacun un règlement intérieur très précis. Rien ne nous a été reproché de précis, hors mis des broutilles, style : ne pas avoir reconnu un prêtre qui se promenait avec casquette et lunettes de soleil.

Avec le temps, cette critique a évolué :

La paroisse en est venue à nous reprocher en juin dernier ...pas assez d'investissement cultuel : une attitude pas assez chrétienne.

Critique ultime... avec pour seul objectif de blesser les membres chrétiens de l'association et poursuivre sur la voie de la division.

Que ce soit dans l'association, dans la paroisse, dans le conseil municipal, parmi les gens de Peisey, parmi nos visiteurs : la paix de ND des Vernettes a volé en éclats.

C'est un gâchis qui ne s'effacera pas, encore moins pour les chrétiens de la vallée, doublement meurtris. Tout bien réfléchi, la paroisse souhaite ne voir sur place que des prosélytes catholiques, « c'est une question de principe »

Les autres critiques hors clergé émanent de personnes qui n'ont jamais donné de leur temps pour ND des Vernettes mais ne s'estiment pas moins habilitées à donner des leçons de générosité :

- Nous organisons des vacances à pas cher, nous passons du bon temps dans un site remarquable. (Critique qui émane de loueurs de meublés). Irrecevable : beaucoup sont propriétaires dans la vallée, d'autres louent de logements pour la famille qui les accompagne dans l'aventure et pour pouvoir prendre des douches.
- Trop de repas festifs dans l'enclos : parfois vrai. On crée des jalouxies sans s'en rendre compte. (on peut tout à fait repenser l'accueil sur cet espace et préconiser des repas en intérieur. Redonner un tour de vis pour plus de discréction.)

4) la suite ?

Il est rappelé que le cadre de notre mission est une convention signée avec la mairie.

Nous ne nous sommes jamais engagés envers qui que ce soit d'autre.

La mairie avait accepté cette formule de bail contre services pour soutenir l'ouverture du sanctuaire.

Nous, comme la mairie, avions un accord tacite et oral pour la gestion des clefs du sanctuaire : nous ne l'avons plus.

Nous avons fait toutes les démarches statutaires pour que cet accord puisse s'écrire : peine perdue.

Pour les clefs du sanctuaire le préalable à tout déblocage de la situation est une entente entre la mairie et la paroisse, respectivement propriétaire et affectataire d'un lieu cultuel classé monument historique.

Accord que l'on ne voit pas à l'horizon : c'est beaucoup plus simple de faire croire que tout est lié à l'hébergement sur place que d'amorcer une vraie discussion de fond.

La paroisse St Maurice revendique l'exclusivité de la décision quant à l'ouverture d'un lieu cultuel : c'est son droit le plus strict. En conséquence, si le lieu est fermé en dehors des moments de culte, elle en assume tout logiquement l'entièvre responsabilité.

Qu'elle soit capable de dédaigner les très nombreux visiteurs au premier rang desquels ses propres paroisiens et tous les autres chrétiens, sans parler du public non pratiquant, des besoins des professionnels culturels et des autres associations, cela est proprement confondant. Mais c'est son droit.

La complémentarité des intérêts de la commune, de la paroisse et de l'association est-elle à ce point inatteignable que le public doive en faire les frais ?

Le premier des catholiques, le pape, vient pourtant de rappeler en Corse l'urgence d'ouvrir les lieux de culte, de faire une place aux laïques, de quitter l'entre-soi pour accueillir les publics des marges de la chrétienté, notamment celui qui monte spontanément aux Vernettes, tout heureux d'accéder à un endroit si remarquable !

Nos propositions ([Annexe 1](#)) n'ont pas été acceptées :

- par la paroisse. (*lettre du 10 janvier : [annexe 2](#)*)

Faut-il continuer à faire des propositions ? Faut-il espérer une communication de l'évêque ?

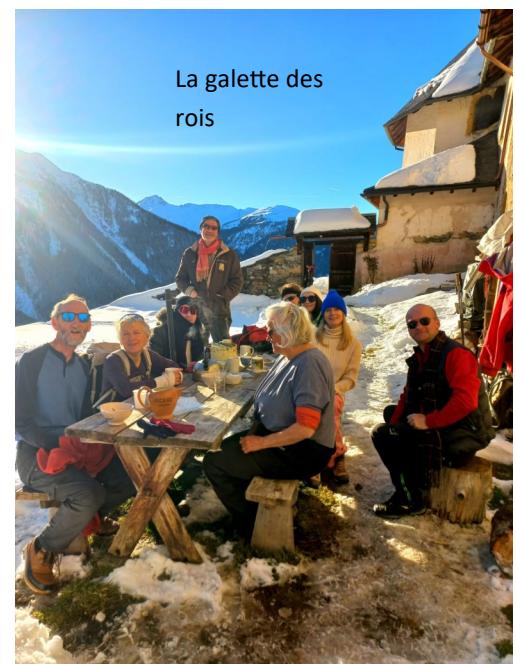
- par la commune. L'arrêté de novembre 2024 a fait beaucoup de mal parce qu'il a leurré tout le conseil municipal. Le vote s'est fait sur un postulat ignorant le droit, ou au moins sans s'être donné les moyens de lever les doutes. Presque trois mois ont été nécessaires pour en revenir à des considérations équitables. Finalement nous obtenons gain de cause à court terme, quoi que le goût de cet accord reste un peu amer. (*lettre de M le maire, arrivée ce jour : [annexe 3](#)*)



**Vacances de
Noël aux
Vernettes.**

Une belle neige,
un franc soleil ,
et beaucoup de
monde ...sur le
parvis.

De longues heures de
travail pour déblayer les
tables, très utilisées



Tour de table/ débat

Ce débat avait pour but de recueillir idées et remarques : rien ne se décide dans ce cadre. C'est le conseil d'administration qui est chargé des décisions elles-mêmes.

Quelques axes de réflexions :

Continuer à rechercher une entente avec la paroisse a-t-il un sens ? Transmettre le flambeau de façon pacifiée, donner confiance à nos gardiens qui voudront postuler auprès de la paroisse ? Rester ouverts à une composition avec l'évêque a-t-il un sens ?

Quelle communication aux Vernettes (et ailleurs) de février à avril ? Aux Vernettes, afficher la lettre du maire, ou du moins des extraits ? Des actions à mener dans ce cadre ? Continuer dans les médias ? Sortir un bulletin n° 6 dédié ?

Gérer les trois mois à venir : Un planning peut-être à revoir. Organiser l'évacuation de nos affaires dès que la route sera ouverte. Des choses à laisser, à vendre ? Organiser un pot de départ, une fête ? Une dernière corvée ?

Après notre départ des Vernettes : Rester en « dormance » pour voir comment se passe la suite aux Vernettes ? Jusqu'au prochain conseil municipal ? Jusqu'à ce que les statuts des différents bâtiments soient bien arrêtés ? Dissolution de l'association ? Est-ce qu'on se laisse un délai de réflexion, est-ce qu'on collecte des idées ? Que répondre à M le maire qui propose d'y réfléchir avec nous ?

Bien difficile de résumer l'exposé, parfois passionné, des avis.

3 Niveaux pour appréhender les problèmes :

- sur place aux Vernettes (nos gardiens, le public, parfois un gardien de la paroisse : pas de disputes hors le vendredi, mais énormément de gens déçus, surtout les chrétiens et les professionnels.
- Le conseil d'administration de l'association (dont plusieurs n'ont jamais ni gardé ni participé aux corvées) / les pères Euler, Ponta et leurs juristes : blocage et incompréhension, courriers qui ne reçoivent leur réponse qu'au bout de 6 mois.
- Les décisionnaires : évêque et maire de Peisey-Nancroix, qui ne se sont jamais rencontrés.

Il a été nécessaire de rappeler la différence de vocation de l'association des Amis des Vernettes (non représentés à notre AG), collecteurs de fonds pour les restaurations, et l'association Patrimoine vivant de Peisey : entretien extérieur des sites et ouverture au public des lieux patrimoniaux. Une fusion n'est pas à l'ordre du jour. La complémentarité au profit du public fonctionne bien. La fermeture de la chapelle gêne les amis des Vernettes dans la diffusion de son bulletin. L'ouverture au public des lieux qu'elle restaure ne va plus de soi.

La chapelle qui a toujours de problèmes d'infiltration d'eau et de toiture (fresques qui se dégradent) pâtit de rester fermée et froide.

Avis :

- le document émis par la commune le 18 novembre est une « délibération » et non un arrêté.
- Les personnes, majoritaires, qui déplorent qu'un système qui marchait très bien ait été mis à bas par des entités butées (clergé impliqué) ou indécises (une mairie qui ne tient pas son rôle laïque et ne protège pas l'accès à un bâtiment classé monument historique)
- Certaines personnes ont tenté des démarches personnelles auprès de l'évêque : sans réponse.
- une seule personne qui pense qu'on devrait évacuer les lieux en laissant toutes nos affaires pour que la paroisse s'installe tranquillement. La lettre de M le maire datée du jour même a pris un peu de court ce courant de pensée.

- Pour certains, le 1er mai ne constitue pas l'horizon définitif : il faut mettre à profit ce statut quo pour communiquer et favoriser enfin de vraies discussions. Jusque là, la paroisse « s'est cru tout permis ».
- la maisonnette est une dépendance non affectée au culte. Ca n'est pas parce que l'association évacue les lieux que la paroisse pourra s'y installer. Un contrat sur un local laïque dédié à une organisation religieuse est beaucoup plus complexe, pour ne pas tomber sous l'accusation de subvention déguisée au culte. La mairie devrait, en matière d'entretien du site, être au minimum aussi exigeante qu'avec l'association .

Budget prévisionnel

En conséquence de ce qui vient d'être dit , il est bien difficile d'en établir un.

Nous disposons en banque d'une somme de 8 116 € à ce jour 24 janvier 2025

Le futur conseil d'administration va probablement avoir à gérer de grands changements dans notre vocation, dans nos activités.

Donc de grands changements dans le nombre de nos adhérents, dans nos revenus.

Cela peut aller jusqu'à une dissolution de l'association.

C'est pourquoi les personnes qui ont demandé à rentrer dans le conseil d'administration à ce moment de bouleversement sont tout particulièrement remerciées.

Un nouveau CA

Sorties :

la paroisse St Maurice nous a informés le 13 janvier (Père Euler) de sa volonté de ne plus être représentée dans notre conseil d'administration. (Elle était membre de droit, sur sa demande. L'association avait modifié ses statuts pour accéder à cette demande).

- Mr André Boulanger ne souhaite plus faire partie du conseil d'administration.

Deux démissions remises en dernière minute, texte lu en assemblée :

- Mme Georgette Naesso

- Mme Sylvie Astier

La présidente et le président proposeront leur démission au prochain conseil d'administration

Entrées :

* Hélène Canorgue, gardienne depuis de nombreuses années et très active sur les corvées. Propriétaire au Cret de l'ours à Vallandry. De La Ciotat.

* Noël Delherce, gardien régulier et participant aux corvées, Responsable paroissial de Plancherine, près d'Albertville

* Guillaume Barraud, prof de français à Lyon, très investi dans le milieu associatif, gardien et participant aux corvées.

* Christophe Daudin, informaticien tout jeune retraité, gardien, de la région grenobloise.

* Caroline Seguin, de Lyon, juriste, gardienne, de la région lyonnaise.

Pas d'opposition à ces changements au sein du conseil d'administration.

Annexe 1 : nos propositions début décembre

Association Patrimoine vivant de Peisey

Mairie de Peisey-Nancroix

Rue de l'école des mines

73210 Peisey-Nancroix

à

Paroisse St Maurice

A l'attention du père Euler

344 grande rue

73700 Bourg St Maurice

Peisey-Nancroix, le 8 décembre 2024

Objet : ND des Vernettes / association patrimoine vivant de Peisey

Bonjour père Euler

Vous voudrez bien trouver ci-joint le compte rendu de notre conseil d'administration, tenu le 29 novembre dernier, auquel la paroisse St Maurice n'a pas souhaité être représentée.

Une proposition a été définie à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Nous espérons qu'elle vous satisfasse.

A ce jour, la convention entre l'association PVP/mairie n'a pas été dénoncée. Elle permet à l'association de rester dans la maisonnette pour une durée d'au minimum 6 mois : le préavis prévu. En contradiction avec cet état de fait, la décision du dernier conseil municipal privilégie néanmoins l'idée de vous laisser vous installer dans la maisonnette pour cet hiver.

Nous sommes ouverts à toutes négociations pour aménager la période à venir avec 3 objectifs :

- Recréer la complémentarité paroisse / association pour une durée limitée et dans l'intérêt du public attendu dès le début des vacances scolaires de Noël.
- L'ouverture du sanctuaire dès cet hiver
- Un transfert de responsabilités pacifié et plus respectueux de l'esprit de ND des Vernettes : notre départ du site en fin de cette période, après une dénonciation de notre convention conforme au droit et un inventaire de sortie en bonne et due forme.

Nous proposons un modus vivendi sur le 6 mois à venir :

- Le respect de notre planning et des gens qui se sont inscrits depuis longtemps
- La demande personnelle faite par chaque gardien auprès de Mr le curé de disposer des clefs du sanctuaire. Un règlement à établir par la paroisse.
- Les semaines non occupées (à ce jour 9 semaines au moins) seront proposées à des personnes nommées par la paroisse.
 - Au terme de cette période, l'association cessera toute activité sur le site de ND des Vernettes.

Vous voudrez bien trouver également ci-joint le récapitulatif qui concerne les livrets bleus des Vernettes de Mr Berthier. Le reliquat des livrets est tenu à disposition à l'office de tourisme de Peisey.

Nous espérons votre retour rapide pour que les visiteurs ne trouvent pas portes closes à Noël.

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement

Association Patrimoine vivant de Peisey, la Présidente, Mme Poccard Chapuis

Annexe 2 : la réponse de la paroisse, à la mi-janvier



Paroisses en Haute Tarentaise
St-Martin | St-Maurice | St-Jacques
AIME-LA-PLAGNE | BOURG-ST-MAURICE | TIGNES - VAL D'ISÈRE

Père Michel Euler
Paroisse Saint Maurice
344 Grand Rue
73700 Bourg-St-Maurice

Mme Marie-Neige Poccard Chapuis
Assoc. Patrimoine Vivant de Peisey
Rue de l'École des Mines
73210 Peisey-Nancroix

Bourg, 10 janvier 2025

Objet : gardiennage de la chapelle Notre Dame des Vernettes

Madame,

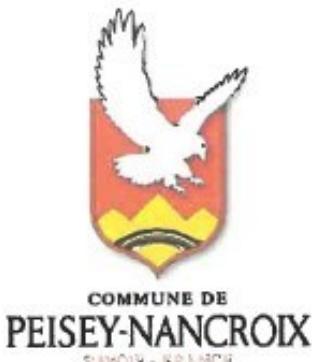
Nous accusons réception de votre courrier du 8 décembre 2024 et sommes au regret de vous répondre que nous n'entendons pas donner suite à vos propositions. La paroisse prends entièrement en charge le gardiennage de la chapelle.

Il serait logique de ne plus inscrire dans les statuts de votre association qu'un membre de la paroisse soit membre de droit du conseil d'administration.

Par ailleurs, le relevé récapitulatif des ventes des livrets bleus ne concerne pas Monsieur Berthier, qui n'a jamais bénéficié d'aucun revenu sur ces ouvrages, et qui a cédé tous les droits à la Paroisse.

Avec tous nos meilleurs vœux pour 2025,
Bien à vous,

Annexe 3 : lettre de M le maire



PEISEY-NANCROIX, le 23/01/2025

Le Maire,

à

**Association Patrimoine Vivant de Peisey
A l'attention de Mme la Présidente
Marie-Neige Poccard-Chapuis
Mairie de Peisey-Nancroix
Rue de l'école des Mines
73210 PEISEY-NANCROIX**

Affaire suivie par : OM-GV-MF
Téléphone : 04.79.07.92.33
Mail : dst@peisey-nancroix.fr

Vos Réf : 25-DST-01-01

LRAR n°

Objet : **Remerciement association et relations futures.**

Madame la Présidente, Marie-Neige,

Je vous écris au nom de la Commune, dans le prolongement de nos échanges de ces derniers mois/années, ainsi que du Conseil Municipal du mois de novembre 2024, je souhaite commencer par remercier l'association pour son investissement depuis 2018 qui a permis la réouverture du site des Vernettes quasiment 365 jours par an. La présence continue de l'association, avec des gardiens présents et disponibles, la réalisation des corvées tout comme l'entretien du site, ont permis de le valoriser, à la plus grande satisfaction des habitants et des visiteurs de notre vallée.

Pour ces raisons, nous souhaitons vivement remercier l'association pour son action qui a permis d'avoir un site vivant.

Cependant, depuis le mois de juillet 2024, la paroisse a décidé unilatéralement d'assurer elle-même l'ouverture du site selon les horaires de son choix. Or, en tant qu'affectataire de ce lieu de culte, elle est juridiquement dans son droit.

Face à cette situation, que nous ne pouvons que constater et regretter, la présence de l'association sur le site se trouve remise en question, sa mission d'ouverture et de garde n'étant dès lors plus d'actualité. Après un « statu quo » en 2024, et malgré des échanges pour signer un nouveau cadre d'occupation de la maisonnette et des essais de communication avec la paroisse, il semble que la situation soit dans une impasse pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce contexte, et en reconnaissance de l'engagement des gardiens et de la mission de l'association durant ces dernières années, la présence de cette dernière a été tolérée dans les lieux malgré l'absence de statut juridique sur l'année 2024. Il s'agissait de montrer la volonté de la Commune de trouver un consensus entre les différents acteurs pour l'avenir.

Néanmoins, au vu des difficultés d'accès et de l'engagement des gardiens sur la période hivernale, nous permettons à l'association, à titre précaire, l'occupation de la maisonnette jusqu'au 1^{er} mai 2025.

Par ailleurs, en réponse au courrier de Maitre Claire Panthou du cabinet Zadig Avocats, nous tenons à préciser que la convention du 20 décembre 2017 ne constitue pas un bail pour l'occupation de la maisonnette mais concerne avant tout les conditions de gardiennage et d'ouverture du site des Vernettes par les membres de l'association. Cette convention ne prévoit pas de tacite reconduction et a été consentie pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 20 décembre 2023. L'article concernant les 6 mois de préavis avant dénonciation triennale ne s'applique qu'au cours de la convention et pas à son terme, ces deux éléments étant indépendants.

Nous ne reconnaissons pas le principe de continuité de fait de cette convention liant l'association à la commune au regard des négociations entreprises entre les deux parties pour la signature d'une nouvelle convention, négociations qui constituent un élément précontractuel ne permettant pas à l'association de se prévaloir de la précédente convention. De surcroit, l'élément central de la convention qui était l'ouverture de la chapelle aux visiteurs n'est plus d'actualité.

Dans ce contexte d'évolution de la vie du site, la gestion de celui-ci et le rôle de l'association doivent être modifiés. Nous demandons donc à l'association de bien vouloir libérer la maisonnette au 1^{er} mai 2025. Nous procéderons la semaine du 5 mai à une remise des clefs et à une visite de la maisonnette en compagnie des responsables de l'association. Un état des lieux du site, avant sa libération, sera organisé en compagnie des membres de l'association souhaitant être présents la semaine du 21 avril.

Je tiens, par ce courrier et au nom du conseil municipal, à vous remercier une nouvelle fois pour votre action pour le site des Vernettes et suis ouvert à vous rencontrer pour évoquer l'avenir de l'association et nos relations futures.

La situation actuelle est regrettable et nous n'avons malheureusement pas, pour le moment, de solution plus satisfaisante à proposer.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire à l'assurance de ma parfaite considération.

Guillaume VILLIBORD
Maire de la Commune de Peisey-Nancroix

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume VILLIBORD", is placed over a circular blue official seal. The seal contains the text "Mairie de PEISEY NANCROIX" around the perimeter, with "1850" at the bottom center.

Relevé de séance AG

de l'association patrimoine vivant de Peisey

du 24 janvier 2025

La séance a été ouverte à l'heure prévue, la moitié des adhérents étant présents ou représentés

(74 adhérents, 37 pouvoirs, 15 présents)

- Validation du compte rendu de l'assemblée générale précédente à l'unanimité
- Exposé et validation à l'unanimité du rapport financier
- Exposé et validation à l'unanimité du rapport moral
- les activités de l'association étant amenées à être modifiées, il n'a pas été voté de budget prévisionnel

L'assemblée a eu lecture des lettres

- du père Euler, datée du 10 janvier 2025
- Du maire de Peisey-Nancroix, datée du 23 janvier 2025.

Le nouveau conseil d'administration est chargé d'y répondre.

Chacune des personnes présentes a pu exposer son avis et/ou répondre aux questions posées.

Constitution d'un nouveau conseil d'administration :

4 personnes sortantes : 2 ont respecté les délais prévus dans les statuts, 2 ont fait remettre des lettres le jour de l'assemblée générale. Ces lettres ont été lues au public.

5 postulants, ayant respectés les délais prévus dans les statuts, tous agréés.

La séance a été levée à 20h00

Fait à Peisey-Nancroix, le 1er février 2025

NOM	Prénom	Adresse			Courriel	Téléphone
1	BARREAUD	Guillaume	39 rue Boileau	69006 LYON	guillaume_barraud@yahoo.fr	06 85 02 06 64
2	CANORGUE	Hélène	149 rue Pierre Rovarch domaine du golfe de Villa 7	13600 LA CIOTAT	hchmarie@gmail.com	07 89 31 50 97
3	COLLIN	Gérard	La Chenarie	73210 PEISEY-NANCROIX	colling3@icloud.com	06 14 33 35 68
4	DARME	Pierre		73 LE REVARD	p.darme@laposte.net	06 87 68 57 77
5	DAUDIN	Christophe	75 rue de l'église	38660 LUMBIN	ch.daudin@free.fr	06 52 60 90 43
6	DELHERCE	Noël	64 route du chef-lieu	73200 PLANCHERINE	noel.delherce@orange.fr	06 84 31 50 04
7	DORMANT	Jean Marc	Plan-Peisey	73210 PEISEY-NANCROIX	jmdormant@orange.fr	07 86 47 35 63
8	FORTUNE	Annick	31 rue Gambetta	73200 ALBERTVILLE	ma.fortune@yahoo.fr	06 65 25 55 86
9	GARCIA	Patrick	Moulin	73 210 PEISEY-NANCROIX	garcia.patrickmichel@gmail.com	06 73 00 25 52
10	MARCHAND	Suzanne	Route de l'église	73 210 PEISEY-NANCROIX		04 79 07 92 29
11	POCCARD CHAPUIS	Marie-Neige	Chemin de le Fruitière	73 210 PEISEY-NANCROIX	marie.neige.pc@gmail.com	06 35 49 29 40
12	POYET	Bruno	Plan-Peisey	73210 PEISEY-NANCROIX	bpoyet@me.com	06 03 00 55 63
13	RICHERMOZ	Michelle	Chemin de Marmarin	73210 PEISEY-NANCROIX	michelerichermoz@gmail.com	06 21 34 19 40
14	SEGUIN	Caroline	Chemin du Vallon	69000 LYON	jacketcaro@gmail.com	06 23 83 85 14
15	VUCKOVIC	Jovica	Champaix	73 700 MONTVALEZAN	jovica4810@gmail.com	06 72 05 63 91
16	ZURCHER	Emile	7 rue du château condelet	73 000 BELLECOMBETTE	zurcher.emile@bbox.fr	06 13 10 22 20
17	Représentant de la Mairie	Maryse Favre	La Chenarie	73210 PEISEY-NANCROIX	maryse.jovet@sfr.fr	06 24 75 60 05
18	Représentant de la paroisse					de droit

Nouveau conseil

La présidente
M-Neige
Poccard Chapuis

Le vice président
Bruno Poyet

Le trésorier
Jovica Vuckovic

* : jusqu'au premier conseil d'administration.